

DEMANDE DE BOURSE DE COLLEGE - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

La présente demande de bourse, **complétée et signée**, devra être remise, suivant le calendrier figurant au verso, **accompagnée des pièces suivantes** :

- photocopie de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 (année de référence) du père, de la mère ou des deux (*) comportant le nombre d'enfants à charge, et celle du concubin dans les situations de concubinage
- relevé d'identité bancaire ou postal au nom du responsable légal qui formule la demande
- notification de la CAF, datée de moins de trois mois, pour les bénéficiaires du RMI ou des prestations familiales . (*) En cas de perte de l'avis d'imposition , vous pourrez obtenir une copie auprès de votre centre des impôts sur simple demande.

1-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DE LA FAMILLE

ENFANT POUR LEQUEL VOUS DEMANDEZ LA BOURSE

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance: / ____ / ____ / ____ / classe : / ____ / Externe DP Ext Surv

VOUS-MEME

Vous êtes : le père (1) la mère : (1) OU le représentant légal : (1)

Nom d'usage et prénom : _____

Nom de naissance : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Gsm : _____

Code postal : _____ / Commune : _____

Situation de famille : marié (e) pacsé (e) en concubinage (e) séparé (e) divorcé (e)
veuf (ve) célibataire

VOTRE CONJOINT (E), VOTRE CONCUBIN (E) OU VOTRE PARTENAIRE DE PACS

Est-il : le père ou la mère de l'enfant

Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Son adresse si elle est différente de la vôtre : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

2-ENGAGEMENT DE LA FAMILLE :

Vous devez dater et signer l'engagement suivant (en cochant la case correspondant à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le(la) représentant(e) légal(e) de l'enfant certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date : / ____ / ____ / ____ /

Signature:

*La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, art 22).
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès d'un établissement ou du service académique dans lequel la demande est envoyée.*

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Cachet de l'établissement

Date de dépôt du dossier dans
l'établissement :

Saisie Sconet le :

Taux ou Montant de la bourse :

ANNEXE

La décision d'attribution de bourse vous sera notifiée ; elle devra être conservée et pourra vous être demandée en cas de changement d'établissement.

RETOUR DES DOSSIERS DE BOURSE

Les dossiers de bourse accompagnés des pièces **seront remis lors de l'inscription ou la ré-inscription de l'élève suivant le planning transmis par courrier aux familles.**

Rappel des pièces à fournir :

- Photocopie complète et lisible de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 du père, de la mère ou des deux (*) comportant le nombre d'enfants à charge, et celle du concubin dans les situations de concubinage
- Relevé d'identité bancaire du responsable qui formule la demande
- Notification de la CAF, datée de moins de trois mois, pour les bénéficiaires du RMI ou des prestations familiales . (*) En cas de perte de l'avis d'imposition , vous pourrez obtenir une copie auprès de votre centre des impôts sur simple demande.
- En cas de dossier incomplet, les pièces complémentaires réclamées figurant sur l'accusé de réception seront remis **au service de gestion avant la date limite nationale**.
Les dossiers hors délai feront l'objet d'une notification de rejet.

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN 2016

CHANGEMENT DE PROFESSION : pièces justificatives concernant les ressources **de 2016** en cas de changement de situation ayant entraîné une diminution des ressources

CHOMAGE : Photocopie de la notification des ASSEDIC et les trois derniers avis de paiement

CONCUBINAGE : photocopie de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015 ou justificatifs des ressources du concubin

DIVORCE : photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de l'ordonnance de conciliation précisant la garde des enfants et le montant de la pension alimentaire

RSA : photocopie de la notification CAF datée de moins de trois mois

INVALIDITE, RETRAITE : Photocopies des titres de pension avec indication des montants mensuels ou trimestriels (régime général et caisses complémentaires)

MALADIE : Photocopie de la décision précisant la durée du congé de longue maladie ou longue durée et photocopie du décompte des indemnités journalières

VEUVAGE : photocopie de l'acte de décès et décompte de la pension de réversion

Tout changement de situation survenu en 2017 est examiné dans le cadre des fonds sociaux.

Information : Vous pouvez effectuer une simulation de bourse sur le site : www.education.gouv.fr/bourses-de-college